

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 octobre 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 10 de l'ordre du jour
Rapport du Secrétaire général sur l'activité
de l'Organisation

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettres identiques datées du 10 octobre 2003, adressées
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

La cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales s'est tenue les 29 et 30 juillet 2003, au Siège de l'ONU, à New York. Elle avait pour thème les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité, notamment le terrorisme international. Vingt et une délégations représentant des organisations régionales, sous-régionales et d'autres organisations internationales ont pris part à cette importante réunion.

La réunion avait pour objet d'examiner les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquelles le monde est actuellement confronté. Les participants ont passé en revue les menaces potentielles à la sécurité internationale, notamment les guerres civiles et les situations d'urgence complexes, la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, les violations flagrantes des droits de l'homme, le génocide, le crime organisé, ainsi que d'autres menaces telles que la dégradation de l'environnement et la diffusion de maladies. Ils ont également abordé des questions importantes ayant trait aux moyens de renforcer l'action concertée menée par l'ONU et les organisations régionales face à toute nouvelle menace et ont étudié la suite donnée aux deux dernières réunions consacrées à la coopération en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

J'ai été très satisfait des résultats de la réunion, lors de laquelle l'ensemble des participants ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération. Parmi les nombreuses questions importantes soulevées, je voudrais appeler l'attention sur les suivantes : les participants ont réaffirmé leur soutien au multilatéralisme et aux institutions internationales en général; ils ont estimé que la communauté internationale devait prendre sans tarder des mesures concrètes pour faire face aux menaces actuelles contre la paix et la sécurité internationales; et souligné que les droits de l'homme ne devaient pas être sacrifiés aux impératifs de la lutte contre le terrorisme.



J'ai l'honneur de vous transmettre les conclusions de la réunion, qui correspondent à la manière dont je lis, en tant que Président de la réunion les diverses propositions et observations (annexe I) des participants. Vous trouverez également ci-joint mes observations préliminaires (annexe II) et la liste des organisations participantes (annexe III). Je ne manquerai pas de vous tenir informé des progrès accomplis par l'ONU et les organisations régionales dans ce domaine qui revêt une importance croissante.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe I

Cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

Nouvelles menaces contre la paix et la sécurité, notamment le terrorisme international

Siège de l'ONU, New York, 29 et 30 juillet 2003

Conclusions du Président

1. La cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales s'est tenue les 29 et 30 juillet 2003 au Siège de l'ONU, à New York. Les organisations participantes ont examiné les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales auxquelles est confronté le monde aujourd'hui, notamment le terrorisme international, la pauvreté, les guerres civiles et les conflits internationaux, la prolifération des armes de destruction massive, le crime organisé et les violations des droits de l'homme. Certains participants ont fait observer que, bien que souvent qualifiées de « nouvelles », ces menaces existaient en fait de longue date, mais qu'elles se manifestaient sous de nouvelles formes et à un rythme accéléré. Les participants ont estimé qu'en unissant leurs efforts, les organisations régionales et internationales pouvaient avoir une grande influence sur un public plus vaste.

2. Les participants ont réaffirmé leur soutien au multilatéralisme et aux institutions internationales et ont encouragé la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour faire face aux menaces actuelles contre la paix et la sécurité internationales. Il y a eu un échange approfondi sur les conséquences du recours à la force, qui devait se faire, selon les participants, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, sous l'autorité du Conseil de sécurité. Les participants ont souligné combien il importait d'accélérer la fréquence des réunions de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales. Ils ont également encouragé la mise en commun des informations entre organisations régionales et internationales aux niveaux opérationnel, stratégique et politique.

3. Les participants ont reconnu que le terrorisme constitue aujourd'hui une grave menace contre la paix et la sécurité internationales. Ils ont souligné le rôle central que joue l'ONU dans la coordination de la lutte internationale contre le terrorisme et dans la création d'un cadre pour l'action de la communauté internationale. Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme exige une connaissance approfondie de l'environnement dans lequel il se manifeste. Les participants ont souligné combien il importe de partager les expériences et les meilleures pratiques, ainsi que d'aider les pays à s'acquitter des obligations internationales qui leur incombent au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Ce processus a été lancé par le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme, qui a multiplié les contacts avec les organisations régionales. Loin de faire double emploi avec les efforts de coopération existants, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales devrait compléter cette action.

4. Les organisations participantes ont réaffirmé que la lutte contre le terrorisme ne devait pas être menée aux dépens des droits de l'homme. Les droits

fondamentaux et les obligations internationales existantes en matière de droits de l'homme devaient continuer de faire partie intégrante de la lutte contre le terrorisme. Il ne fallait pas sacrifier les droits de l'homme au nom de la sécurité, le respect des droits de l'homme étant indispensable pour garantir la sécurité. Les conventions énonçant la nécessité de respecter les droits de l'homme étaient certes des instruments essentiels mais il était nécessaire également de se conformer aux normes existantes.

5. Alors que des progrès remarquables avaient été accomplis dans le dialogue entre les civilisations, les participants ont fait part de leur préoccupation face à la discrimination à l'égard de certaines populations ou cultures. Si la nécessité de lutter avec détermination contre les groupes terroristes était incontestable, il était tout aussi indispensable de renforcer la tolérance culturelle et religieuse et de promouvoir les valeurs de tolérance, de respect et de coexistence pacifique. Les organisations multilatérales avaient un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions à ce problème et dans la promotion de la diversité culturelle et du multilinguisme.

6. Les participants ont déclaré qu'il fallait s'attacher à assurer la protection des civils, en particulier les enfants, dans les situations de conflit armé, notamment en élaborant des mécanismes coopératifs de contrôle et d'examen collégial de l'application et de la mise en oeuvre des instruments internationaux pertinents.

7. Les participants ont considéré que la pauvreté et la misère continuaient de constituer des menaces tout aussi graves, qui ne perdaient rien de leur importance. De plus, les progrès accomplis dans la lutte contre ces problèmes préoccupants, grâce à des politiques de développement efficaces, pouvaient avoir des conséquences positives dans d'autres domaines. Il convenait de donner la plus haute priorité aux activités de consolidation de la paix.

8. La coopération multilatérale était un élément essentiel en matière de désarmement et de non-prolifération. Il importait de renforcer les régimes juridiques des traités multilatéraux pertinents dont il fallait assurer l'adhésion et la pleine application par tous les pays. Les organisations régionales pouvaient contribuer de manière significative à la réalisation et à la promotion de la mise en oeuvre et du renforcement des principaux instruments concernés. Les participants se sont déclarés particulièrement préoccupés par la prolifération des armes de destruction massive. Le problème du commerce illicite des armes légères a également été abordé.

9. La coopération en matière de prévention des conflits armés était un élément essentiel de la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il fallait donner un nouvel élan à la coopération actuelle au niveau de l'exécution.

Action future

10. Les participants ont estimé qu'il fallait poursuivre les consultations, au niveau de l'exécution, afin d'examiner les questions du respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la promotion du dialogue entre les civilisations. Ils ont en outre adopté un cadre pour la coopération ultérieure en matière de lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales, notamment le terrorisme international.

Annexe II

Déclaration liminaire du Secrétaire général à l'occasion de la cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

New York, 29 juillet 2003

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ici, à New York, pour cette cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales influentes du monde entier, venues en si grand nombre.

À l'ouverture de notre dernière réunion de haut niveau, en février 2001, j'ai dit que la plupart des difficultés auxquelles nous étions confrontés nous dépassaient. Ce qui était vrai alors l'est davantage encore aujourd'hui.

L'époque que nous traversons est, certes, riche de promesses, mais les faits nous ont rappelé, de façon cruelle et sévère, que notre interdépendance grandissante nous rendait également plus vulnérables. Qu'ils soient riches ou pauvres, les pays connaissent des événements sur lesquels personne n'a véritablement le sentiment d'avoir prise.

Si les frontières ne font plus obstacle aux idées novatrices, aux biens et services, aux touristes, aux migrants économiques et aux communications, il est difficile aussi d'arrêter la circulation de terroristes, de chefs de guerre, d'armes légères, de clandestins, de réfugiés, de drogues, de maladies infectieuses et de menaces écologiques.

L'odieuse blessure du terrorisme a été ressentie par le pays le plus puissant au monde, la plus grande démocratie, l'État le plus vaste, par la nation qui compte le plus de musulmans, et par le pays où se trouvent les plus hauts lieux saints de l'islam – à dire vrai par chacun d'entre nous –, et les armes de destruction massive viennent aujourd'hui nous menacer, non seulement du simple fait de leur existence, mais aussi de par le risque qu'elles tombent entre les mains de terroristes dont il est difficile de prévenir les actes, et qui se montrent extrémistes tant dans leurs méthodes que dans leurs objectifs.

Les guerres civiles et l'éclatement des États engendrent des situations dans lesquelles les civils sont maltraités et les chefs de guerre, les terroristes et les trafiquants acquièrent davantage de pouvoir.

Dans le même temps, la question de savoir quand et de quel droit faire usage de la force armée, aussi bien pour protéger des innocents que pour atteindre d'autres objectifs, soulève de grandes passions, non seulement dans les États où cette force est déployée, mais partout dans le monde.

Bon nombre de ces problèmes se posent depuis longtemps déjà, sous une forme ou une autre, mais l'étendue et la diversité des difficultés engendrées dans le monde d'aujourd'hui sont sans précédent. En examinant la meilleure façon d'oeuvrer tous ensemble pour résoudre ces difficultés, j'espère que nous pourrons nous inspirer des progrès déjà accomplis lors de nos précédentes réunions de haut niveau et coopérer aux fins de prévenir les conflits et de rétablir la paix.

J'espère également que nous saurons tirer parti des débats qui se sont déroulés en ce début d'année, dans le cadre de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme et de celui de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, auxquels les organisations régionales ont activement pris part.

Pour débattre de ces nouveaux problèmes, j'ai invité l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective à se joindre à nous, et j'ai le plaisir de les accueillir ici, elles qui ont tant à apporter dans le débat sur les points inscrits à l'ordre du jour de notre réunion.

Sans vouloir préjuger du cours que prendront nos débats ni des conclusions auxquelles nous pourrions parvenir, je crois qu'il est bon de rappeler quelques points fondamentaux.

Premièrement, chacun de nous est concerné par la question. Ne nous alourdissons pas la tâche par un débat stérile sur ce qui nous sépare. Les intérêts et les valeurs que nous partageons sont bien plus importants que les différends qui nous opposent, même lorsque ceux-ci portent sur des questions de fond.

Deuxièmement, notre monde est en pleine évolution, et nos institutions doivent évoluer au même rythme. Nous devons procéder à une évaluation sans complaisance de nos mécanismes actuels et de leur mode de fonctionnement, et redoubler d'efforts pour innover et réformer.

Troisièmement, nous devons faire preuve d'initiative non seulement contre les ennemis communs et les menaces communes, mais aussi contre les facteurs qui leur permettent de prospérer. Une grande part des travaux de l'ONU consiste à tenter d'éliminer le sentiment d'injustice politique et le désespoir économique qui risquent de livrer des recrues aux terroristes pour l'accomplissement de leurs desseins violents. Ces travaux doivent avoir un rôle central dans toute stratégie globale d'élimination du terrorisme et des autres causes de l'insécurité.

Quatrièmement, nous devons agir préventivement en défendant les principes auxquels nous croyons et qui sont inscrits dans la Charte, s'agissant notamment de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Chaque fois que nous renforçons la protection des droits de l'homme, nous portons un coup au terrorisme et nous atténuons le sentiment d'injustice qui pousse parfois les opprimés à recourir à la violence. Sacrifier les droits de l'homme aux impératifs de la lutte antiterroriste, c'est offrir aux terroristes une victoire que leurs actes ne pourraient jamais leur assurer.

Ces principes fondamentaux devraient nous permettre d'aboutir à une nouvelle conception de la sécurité mondiale, qui soit respectueuse des droits de l'homme et capable de répondre aux menaces de notre temps – en particulier au terrorisme –, qui puise dans les ressources et la légitimité d'un réseau de mécanismes multilatéraux efficaces et synergiques, aux échelons régional et mondial, flexibles et adaptés à notre monde qui assimile et évolue rapidement.

Je ne doute pas de l'utilité de cette réunion, j'attends avec impatience de connaître vos vues sur toutes ces questions, et j'espère bien qu'à l'issue de nos travaux, nous aurons défini ensemble un ensemble de mesures précises à prendre.

Annexe III

Liste des organisations ayant participé à la cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

Organisations régionales

Association des nations de l'Asie du Sud-Est
Commission européenne
Communauté d'États indépendants
Communauté des Caraïbes
Communauté des pays de langue portugaise
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Conseil de l'Europe
Conseil de l'Union européenne
Ligue des États arabes
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de Shanghai pour la coopération
Organisation des États américains
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Organisation du Traité de sécurité collective
Organisation internationale de la francophonie
Organisation internationale de police criminelle
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Présidence du Conseil de l'Union européenne
Secrétariat du Commonwealth
Secrétariat du Forum du Pacifique
Union africaine

Organismes, fonds, bureaux et programmes des Nations Unies et autres organisations internationales

Agence internationale de l'énergie atomique
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Fonds monétaire international
Groupe de la Banque mondiale
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Office des Nations Unies à Genève
Office des Nations Unies à Vienne
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organes et départements de l'Organisation des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
Département des affaires de désarmement
Département des affaires économiques et sociales
Département des affaires politiques
Département des opérations de maintien de la paix
Président de l'Assemblée générale
Président du Conseil de sécurité et Président du Comité contre le terrorisme
Président du Conseil économique et social
